

A whimsical winter scene featuring snow-covered evergreen trees. In the center background, a Christmas tree is illuminated with warm, golden lights, creating a focal point. The surrounding trees are heavily laden with snow and have small, glowing red lights or ornaments. The sky is a soft blue with falling snowflakes, and the overall atmosphere is magical and festive.

*ÉCHO
D'ARGENTENAY*

DÉCEMBRE 2024

Fête de Noël

Samedi, le 07 décembre 2024

Les membres de l'Association des Loisirs et des Sports organisent une fête de Noël en collaboration avec la municipalité

Activité réservée aux citoyens
de la municipalité

Spectacle de magie à 14h00

Inscription obligatoire

Heure d'arrivée: 13h30

(collation gratuite pour tous)



Dépouillement
des cadeaux pour les
enfants de St-Eugène
(après le spectacle)

Du Plaisir assuré pour
toute la famille!



Bienvenue
petits et
grands!

Pour infos et inscription:
418.276.1787

À la salle communautaire de
St-Eugène-d'Argentenay



Souhait de fin d'année

En cette fin d'année 2024, il est de circonstance de faire un bilan des actions effectuées.

Au cours de cette année, nous avons réalisé pour près de 600 000\$ d'investissement, toujours dans le but d'améliorer notre milieu de vie, en se dotant de services qui répondent à nos besoins.

Notre fête de la St Jean et notre spectacle d'été ont été un véritable succès. La piste de pumptrack, le nouvel ascenseur, le camping, la garderie qui sera finalisée dans les premiers mois de 2025 sont des ajouts majeures dans notre municipalités.

On a eu quelques travaux sur notre réseau routier... Et nous ferons du rechargement, en 2025.

Nous aurons encore des travaux d'aqueduc à planifier pour terminer le réseau sur la rue Principale et la planification des travaux pour la réalisation des étangs d'épuration de nos égouts.

Il y a encore beaucoup à faire dans les années à venir... En réflexion pour 2025, la requalification de notre Église...

Nous sommes fiers des améliorations qui ont été réalisées et des investissements que nous avons faits. Nous avons à cœur le bien-être de nos citoyens. Sachez que nous sommes à l'écoute et que notre bureau est toujours ouvert pour entendre vos idées, vos suggestions ou vos projets afin que nous puissions vous offrir une meilleure qualité de vie ici à St-Eugène-d'Argentenay!

À tous, en mon nom personnel, celui de l'administration et du conseil municipal, nous vous souhaitons un Joyeux temps des fêtes et une bonne année 2025!


Maire



Puisse cette période de Noël et du Nouvel An se dérouler
dans la joie et l'amour en compagnie d'êtres chers.
Profitons de tous ces moments et ensemble,
imaginons-nous un avenir toujours meilleur!
Que 2024 soit porteuse de santé, de bonheur et de paix
partout dans ce monde!

M. le Maire, Gilles Dufour

Les conseillers

M. Dario Perron M. Alexandre Dufour
Mme Camille Sasseeville Mme Véronique Belley
M. Dany Labrecque M. Alain Sasseeville

Les employés

Mme Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière
Mme Brigitte Perron, adjointe administrative
M. Yvan Gauthier, employé municipal
Mme Sharlen Ouellet-Perron, brigadière



La municipalité lance un
CONCOURS aux citoyens de
St-Eugène-d'Argentenay.
Ceux-ci sont invités à décorer
leur maison et à nous envoyer
une photo de leurs
décorations de Noël en
commentaire à cette
publication ou par courriel:
dg@argentenay.ca

Un gagnant sera choisi au hasard et dévoilé,
le jeudi 19 décembre à 15h00, sur la page
Facebook de la municipalité.

Il se méritera un certificat cadeau d'une
valeur de 50\$ au Restaurant 4 Saisons.

Bonne chance à vous tous!



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 10 octobre 2024

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 10 octobre 2024 à 19:00 au bureau de la municipalité à laquelle étaient présents le maire M. Gilles Dufour et les conseillers suivants :

M. Dario Perron
M. Alexandre Dufour
Mme Véronique Belley
M. Dany Labrecque
M. Alain Sasseville

Absente : Mme Camille Sasseville

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière.

RÉSOLUTION 2024-10-119

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2024-10-120

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 09 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 09 septembre 2024, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2024-10-121

RÉSOLUTION POUR VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE À UNE ENTREPRISE PRIVÉE

CONSIDÉRANT QUE Mme Cathy Laflamme a déposé une demande d'aide financière à la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay en matière de développement économique, concernant son projet d'acquisition des actifs du Dépanneur JD avec une nouvelle société par actions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire conserver ce service essentiel dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi sur les compétences municipale (en vertu de l'article 92.1 LCM), le conseil peut accorder une aide financière à toute personne, organisme, entreprise ou société déposant un projet situé sur le territoire de St-Eugène-d'Argentenay;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène est en accord avec les modalités d'aide financière pour le projet d'acquisition des actifs du Dépanneur JD par Madame Cathy Laflamme en subvention pour un montant total de 15 000\$ versé sur une période d'environ 4 ans;

QUE Mme Laflamme bénéficiera d'une contribution dans le cadre du Support aux fonds municipaux (SFM) de la MRC de Maria- Chapdelaine, à teneur de 15 000\$: 50 % en subvention et 50% en prêt sans intérêt.

RÉSOLUTION 2024-10-122

COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de septembre 2024, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 170 505.41\$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de septembre 2024, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 170 505.41\$.

COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2024

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	160 348.68\$

SALAIRES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2024

Salaires	Montant
Total des salaires	10 156.73\$

RÉSOLUTION 2024-10-123

ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉTÉ DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027 CONJOINTEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE ET ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE MISTASSINI S.E.C.

CONSIDÉRANT QUE les 3 entités ont déposé un appel d'offre public sur le site du SEAO;

CONSIDÉRANT le résultat après l'ouverture des soumissions, le 08 octobre 2024, à savoir :

Entreprise Gaston Morin	982 577.00\$ + taxes
Excavation Dolbeau	1 373 107.00\$ + taxes

c.c. au dossier

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay conjointement avec la municipalité de Dame-de-Lorette et Énergie Hydroélectrique Mistassini S.E.C. adjugent le contrat de déneigement et d'entretien d'été des chemins municipaux pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 à l'entrepreneur Gaston Morin;

QUE le montant pour la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay est de 394 831.00\$ plus les taxes pour le contrat de déneigement et d'entretien d'été des chemins municipaux pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

QUE le conseil municipal mandate le maire et la directrice générale / greffière-trésorière à signer le contrat au nom de la municipalité.

RÉSOLUTION 2024-10-124

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO°226-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 135-2011- RELATIVEMENT A L'ELEVAGE D'ANIMAUX A DES FINS PERSONNELLES, RECREOTOURISTIQUES OU COMMERCIALES COMME USAGE COMPLEMENTAIRE A L'HABITATION DANS LES ZONES AGRICOLES ET AGROFORESTIERES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 135-2011 de Saint-Eugène-d'Argentenay **est** entré en vigueur le 10 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'élevage d'animaux à des fins personnelles, récréotouristiques ou commerciales est déjà autorisé comme usage complémentaire à l'habitation au règlement de zonage mais sans identifier les affectations spécifiques et les conditions d'exercice afin d'assurer l'harmonie avec le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite autoriser l'élevage d'animaux à des fins personnelles, récréotouristiques ou commerciales comme usage complémentaire à l'habitation dans les zones d'affectation agricole ou agroforestière sous certaines conditions compte tenu de la compatibilité d'un tel usage complémentaire par rapport aux usages principaux autorisés dans ces affectations ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay tenue le 08 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement portant le N°226-2024 a été adopté à une séance spéciale du conseil, tenue le 08e jour de juillet 2024, sous la résolution N°2024-07-096;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du premier projet du présent règlement a été tenue le 09 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'une copie du second projet du présent règlement portant le N° 226-2024 a été adopté à une séance régulière du conseil, tenue le 09 septembre 2024, sous la résolution n° 2024-09-112;

CONSIDÉRANT QU'aucune requête de demande de participation à un référendum n'a été transmise relativement à une disposition de la version révisée du second projet du présent règlement ;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 226-2024 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit.

RÉSOLUTION 2024-10-125

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NO°227-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 138-2011- RELATIVEMENT A LA TARIFICATION POUR L'ANALYSE DES DEMANDES CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les permis et certificats numéro 138-2011 de Saint-Eugène-d'Argentenay est entré en vigueur le 20 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 228-2024 concerne les demandes relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une tarification quant à l'analyse des demandes de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay tenue le 08 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement portant le N°227-2024 a été adopté à une séance spéciale du conseil, tenue le 08e jour de juillet 2024, sous la résolution N°2024-07-097;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du premier projet du présent règlement a été tenue le 09 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'une copie du second projet du présent règlement portant le N° 227-2024 a été adopté à une séance régulière du conseil, tenue le 09 septembre 2024, sous la résolution n° 2024-09-113;

CONSIDÉRANT QU'aucune requête de demande de participation à un référendum n'a été transmise relativement à une disposition de la version révisée du second projet du présent règlement ;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 227-2024 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit.

RÉSOLUTION 2024-10-126

RÈGLEMENT NO°228-2024- PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) - AYANT POUR OBJET D'AUTORISER SUR DEMANDE ET EN FONCTION DE CRITERES PREETABLIS, UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE MALGRE LE FAIT QU'IL DEROGE A L'UN OU L'AUTRE DES REGLEMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-EUGENE-D'ARGENTENAY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments abritant des usages dérogatoires sont souvent, par leurs caractéristiques particulières, difficiles à transformer pour recevoir les usages permis dans la zone;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de permettre la réalisation de projets particuliers afin d'optimiser l'utilisation d'un terrain ou d'un bâtiment comportant des limitations jugées importantes par rapport au respect de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay tenue le 08 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement portant le N°228-2024 a été adopté à une séance spéciale du conseil, tenue le 08e jour de juillet 2024, sous la résolution N°2024-07-098;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du premier projet du présent règlement a été tenue le 09 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'une copie du second projet du présent règlement portant le N° 228-2024 a été adopté à une séance régulière du conseil, tenue le 09 septembre 2024, sous la résolution n° 2024-09-114;

CONSIDÉRANT QU'aucune requête de demande de participation à un référendum n'a été transmise relativement à une disposition de la version révisée du second projet du présent règlement ;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 228-2024 soit et est adopté, lequel décrète et statue ce qui suit.

RÉSOLUTION 2024-10-127

SUJET REPORTÉ- PROJET DE RÈGLEMENT FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le sujet soit reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2024-10-128

ADJUDICATION – CONTRAT TRAVAUX DANS LE FUTUR LOCAL DE LA GARDERIE-PILOT

ATTENDU QUE nous voulons aménager un local pour la future garderie-pilot de 12 places, dans la salle municipale;

ATTENDU QUE nous aimerions que la garderie puisse ouvrir en janvier-février 2025;

ATTENDU QUE nous avons demandé des soumissions sur invitation;

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| - David Lejeune | 49 000.00\$ plus les taxes |
| - Construction FAB | 48 733.00\$ plus les taxes |
| - Dufour Construction | N'a pas soumissionné |
| - SOS Réno | N'a pas soumissionné |

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil décident de donner le contrat pour la rénovation du local afin d'y aménager une garderie-pilot à l'entrepreneur David Lejeune, car celui-ci pouvait terminer les travaux début décembre contrairement à Construction FAB qui pouvait terminer les travaux seulement milieu janvier.

RÉSOLUTION 2024-10-129

DEMANDE DU PRGR- PASSERELLE SUSPENDUE DANS LE SECTEUR DES QUATRE-CHUTES

ATTENDU QUE Le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean est engagé depuis 2014 à mettre en valeur la forêt boréale à laquelle sont associées les grandes rivières du nord du lac Saint-Jean, une région naturelle qui caractérise le vaste territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE c'est à cette fin qu'un projet écotouristique ambitieux, le secteur des Quatre-Chutes, est actuellement en plein déploiement. Incluant une variété d'expériences favorisant la qualité de vie des citoyens, les retombées économiques du projet sont estimées annuellement à 629 k\$;

ATTENDU QU'en 2024, l'une des phases les plus improbables, mais également l'une des plus excitantes, a pu être confirmée : la construction d'une septième et dernière passerelle suspendue au-dessus de la rivière Mistassini et que la valeur totale de l'investissement à 1,2 M\$,

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay appuie financièrement la Société de gestion du parc régional des Grandes-Rivières pour la réalisation de la 7^e et dernière passerelle visant à concrétiser le circuit piétonnier des Quatre-Chutes, car nous sommes conscients de l'importance de l'engagement de notre milieu dans ce projet;

QUE la somme de 20 333\$ qui nous a été demandé soit identique aux municipalités de Notre-Dame-de-Lorette, d'Albanel et de Girardville;

QUE cette somme soit prise à même notre fond de la vitalité du milieu.

RÉSOLUTION 2024-10-130

TRAVAUX DE FAUCHAGE BORD DE CHEMIN

ATTENDU QUE nous voulons faire faucher les fossés en bordure de chemin dans certains rangs;

ATTENDU QUE nous avons demandé des prix;

- Framco 210\$/heure (plus les taxes)
- Trixeco 240\$/heure (plus les taxes)

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil décident de donner le contrat pour environ 30 heures de fauchage à l'entrepreneur Framco.

RÉSOLUTION 2024-10-131

PROGRAMME D'APPUI AUX PARTENAIRES POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (PAPASGEE) – VOLET RSGE

ATTENDU QUE nous voulons aménager un local et une cour extérieure pour la future garderie-pilot de 12 places, dans la salle municipale;

ATTENDU QUE nous aimerions que la garderie puisse ouvrir en janvier-février 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

DE demander au Ministère d'autoriser une demande d'aide financière pour la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay et d'autoriser Mme Karine Ouellet à fournir tous les documents et les renseignements requis au Ministère et à en assurer le suivi auprès de celui-ci.

QUE le conseil municipal confirme que le local proposé est sécuritaire pour les activités d'un service de garde en milieu familial en communauté et s'être assuré auprès du bureau coordonnateur, des personnes habilitées et des autorités concernées que les locaux, y compris les travaux nécessaires, sont conformes aux différentes exigences en vigueur permettant d'exploiter un service de garde en communauté pour le nombre de places visées, notamment au Code du bâtiment et aux lois et règlements touchant l'aménagement et la réglementation municipale.

RÉSOLUTION 2024-10-132

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h45.



Gilles Dufour
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay.

Avis public est donné de ce qui suit :

Une séance spéciale sera tenue le **lundi, 09 décembre 2024 à 18h30** à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 et du programme triennal d'immobilisation 2025-2026 et 2027.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay ce 05^e jour de novembre 2024.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière





AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées concernant l'adoption du règlement sur la composition du conseil municipal

AVIS PUBLIC est donnée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 04 novembre 2024, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement suivants:
 - **CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité se compose actuellement du maire et de six (6) conseillers;
 - **CONSIDÉRANT QUE** le territoire de la Municipalité n'est pas divisé aux fins électorales;
 - **CONSIDÉRANT QUE** suivant le décret publié à la Gazette officielle du Québec le 27 décembre 2023 (pages 6374 et suivantes), la population de la Municipalité est de 487 ;
 - **CONSIDÉRANT QUE** l'article 44.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) (LERM) autorise le conseil « d'une municipalité de moins de 2 000 habitants et dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales » à adopter un règlement pour que le conseil soit plutôt composé du maire et de quatre (4) conseillers;
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 02 décembre 2024 à 19h00** à la salle communautaire de St-Eugène-d'Argentenay. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du Conseil, désigné par le Maire, expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Donné à St-Eugène-d'Argentenay, ce 06ième jour du mois de novembre 2024.

Karine Ouellet

Directrice générale / greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussigné, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 06ième jour de novembre 2024 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 06ième jour de novembre 2024.

Karine Ouellet

Directrice générale / greffière-trésorière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ ROBERVAL
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

1^{ER} EXERCICE
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL
2025-2026-2027

AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025-2026-2027, a été déposé à mon bureau le 10 septembre 2024.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau du secrétaire trésorier, 493 rue principale à St-Eugène-d'Argentenay, durant les heures régulières de bureau.

Processus de révision

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, doit être déposée avant le **1^e mai 2025**;

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le **1^{er} mai 2025**;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux endroits ci-dessous indiqués;
- Être déposée au bureau de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay, 493 rue principale
- St-Eugène-d'Argentenay ou au bureau de la MRC Maria-Chapdelaine, 173, boulevard St-Michel, Dolbeau-Mistassini;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-132 de la MRC Maria-Chapdelaine et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à St-Eugène-d'Argentenay ce 20^{ième} jour de septembre 2024.

Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière



Suggestion pour vos beaux bas de Noël!



Si vous désirez un Souvenir du 100^{ième} de notre Municipalité, n'hésitez pas en vous procurant une belle tasse pour la modique somme de ~~10.00\$~~ MAINTENANT À 5.00\$. Passez-nous voir aux heures d'ouverture.

*Un beau Souvenir qui nous rappelle une page de
notre Histoire !*

Début cours de danse country en ligne, pour débutant

Avec Marlayne Belley

Clientèle : Enfant; 18h30 à 19h30

Adulte : 19h30 à 20h30

Endroit : Centre Communautaire

Le cours sera donné le Mercredi et les cours débiteront
en Janvier.

Pour inscription et autres détails : Tél : 418-618-5721



DEA-Défibrillateur externe automatisé ⚡❤️

Saviez-vous qu'à St-Eugène-d'Argentenay un DEA est accessible? Dans le local du Comptoir Postal, disponible 24 heures par jour en tout temps!

Sachez que si quelqu'un de votre entourage présente des signes d'arrêt cardiaque, vous pouvez emprunter cet équipement pour lui venir en aide. N'oubliez pas de contacter les services d'urgence en communiquant avec le 911. À la suite de l'utilisation de l'appareil, veuillez en informer la municipalité en contactant le 418 276-1787.



**Nous avons besoins de Nouveaux Membres pour le
Comité des Loisirs composé d'une équipe jeune et
dynamique!**

Si tu as le goût de relever des défis, alors OSE!

Contactez : Mélissa Larouche Tél : 418-637-5788

Sophie Bouchard Tél : 418-618-0642

**N.B. Jusqu'au 31 décembre 2024, si vous désirez obtenir des messes en 2025,
le prix sera le même qu'en 2024, soit 15.00\$.
A partir du 1 janvier 2025 le coût sera de 25.00\$.
Contactez Mme Carole Perron 418-276-2098**



MESSES ET LAMPES DÉCEMBRE 2024

01 DÉCEMBRE : ADACE

**08 DÉCEMBRE : Cécile Richard par Dolorès Martin
Blanche-Yvonne Lavoie par Monique Boutette
Jeannette Gauthier par Françoise et Réjean
Tremblay
St-Antoine pour Faveur obtenue**

15 DÉCEMBRE : ADACE

**22 DÉCEMBRE : Julie Deschênes par Famille Belzile
Roger Harvey par son épouse
Jeanne-D'Arc Tremblay par Christiane Perron
Daniel Bouchard par Comité St-Vincent de Paul**



**24 DÉCEMBRE : Léonce Labeaume par Joanne et Jocelyn
Labeaume**

**20 :00 HEURE Camil Perron par Rachel fortin
Catherine Imbeault par Françoise et Réjean
Tremblay**

LAMPES DÉCEMBRE 2024

**01 DÉCEMBRE : Jacques Girard
08 DÉCEMBRE : St-Antoine
15 DÉCEMBRE : Maurice Caron
22 DÉCEMBRE : Julie Deschênes
24 DÉCEMBRE : Rachel Fortin**





Nous offrons nos plus Sincères Condoléances à la famille de
Catherine Imbeault décédée le 13 novembre 2024.

Elle était la sœur de Mme Françoise Imbeault et de M. Jean Imbeault de
notre paroisse.

Ose t'amuser ici : toutes les activités de la MRC de Maria-Chapdelaine en un clic! ✨

La **MRC de Maria-Chapdelaine** et **La Démarche Maria-Chapdelaine** sont fières de lancer Ose t'amuser ici, une initiative créée pour répondre au besoin de rassembler toutes les activités offertes sur le territoire en un seul endroit.

👉 Pourquoi? Pour simplifier la vie des citoyens, des visiteurs et des nouveaux arrivants en centralisant loisirs, culture et événements dans un calendrier dynamique et accessible.

👉 Comment? Grâce à une collaboration avec nos partenaires locaux, ce projet reflète le dynamisme et la richesse de notre territoire. Vous pouvez même y inscrire vos propres activités via le formulaire en ligne!

Ose t'AMUSER ICI!

Pour savoir quoi faire
dans le haut du Lac-Saint-Jean

Consultez
notre calendrier
des activités :

la Démarche MRC de MARIA-CHAPDELAINE

« Ce qui compte à Noël, ce n'est pas de décorer le sapin, c'est d'être tous réunis »



Gâteau aux fruits de Noël

- 4 tasses (1000 ml) de farine
- 1 cuillère à thé de poudre à pâte
- 4 cuillères à thé de muscade
- 2 cuillères à thé de cannelle
- 1 tasse (250 ml) de beurre
- 2 tasses (500 ml) de sucre
- 1/2 cuillère à thé de sel
- 1/2 tasse (125 ml) de cassonade
- 6 œufs
- 4 cuillères à soupe d'extrait de vanille
- 1/2 tasse (125 ml) de bourbon (on peut mettre de l'eau)
- 4 tasses (1000 ml) de pacanes, coupées grossièrement
- 2 tasses (500 ml) de raisins secs
- 1/2 tasse (125 ml) de cerises de marasquins



Préparation :

1. Préchauffer le four à 300 °F (150 °C). Remplir un bol d'eau que vous placerez dans le fond du four pour faire de l'humidité.
2. Bien graisser deux moules à pain et les tapisser d'une feuille de papier ciré.
3. Tamisez la farine, la poudre à pâte, la cannelle, le sel et la muscade.
4. Dans un autre bol, combinez le beurre et le sucre et battre jusqu'à former une crème légère. Ajouter la cassonade et bien mélanger.
5. Battre les œufs, dans le même bol, un à la fois. Ajouter la vanille et mélanger.
6. Ajouter les ingrédients secs et le bourbon (ou l'eau).
7. Ajouter les pacanes, les raisins et les cerises.
8. Verser dans les moules.
9. Faire cuire pendant 1 heure et faites le test d'insertion d'un cure-dent. S'il ressort propre, c'est prêt, sinon continuez jusqu'à ce que ce soit le cas. Ça m'a pris environ 1h30.
10. Retirez du four et laissez refroidir.
11. Se congèle bien en attendant le réveillon!



Marché de Noël

Tirage de 4 paniers cadeaux
parmi les 260 visiteurs

Noms des gagnants:

- Mme Marline Boudreault
- Mme Aglaé Labbé
- Mme Zoé Savard
- Mme Vicky Voyer

Course aux lutins

Noms des gagnants:

- Alexis Labrecque
- Raphaëlle Rochette

Prix, ils se méritent un certificat cadeau
de 10\$/chacun au Dollarama



DOLLARAMA

Dessin à colorier

Gagnant: Éli Lamontagne

Il s'est mérité un cône
en bonbons



Kiosque coup de coeur

*Félicitations à
Lise et Sylvie Dufour*



*Leur prix:
Un certificat
cadeau de 40\$
au Restaurant
4 Saisons*

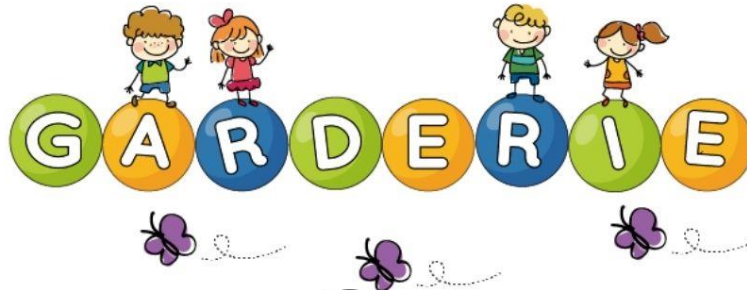
GUIDE CADEAUX POUR BAS DE NOËL

Vous cherchez quoi mettre dans un **bas de Noël**?

Nous vous suggérons de petites idées cadeaux surprises, à petit prix aussi, pour les bas de Noël de la famille. Il est grand temps d'y penser puisque Noël approche!

- Coffret de bombes à cocktails de **Noël**. ...
- Boule de sapin de **Noël** avec bombes de chocolat chaud. ...
- **Bas** en laine d'alpaga. ...
- Trio d'ornements de sapin de **Noël** avec bonbons. ...
- Sangria de **Noël** – Bombes à cocktail 3D. ...
- Boule de sapin de **Noël** avec gâteau aux fruits. ...
- Ensemble crème & savon au sapin baumier.





Tirage Concours

Nom pour la future garderie-pilot

Plus de 70 noms nous ont été envoyés

Parmi les 52 participants, le tirage au hasard a été fait par M. David Gilbert.

**La gagnante est Mme Angie Fontaine,
elle se mérite un certificat cadeau
d'une valeur de 30\$ au
Restaurant 4 Saisons**

***Nous choisirons le nom d'ici
quelques semaines***

Merci à vous tous d'avoir participé!



Comme à chaque année pour Noël, notre Comité sera là pour aider les familles qui ont vraiment besoin pour la nourriture de Noël afin de faire de bons repas.

SVP, faites votre demande auprès d'un membre du Comité AVANT LE 14 DÉCEMBRE.



Votre Comité St-Vincent-de-Paul,

Mme Françoise Imbeault, Prés..

Tél :418-276-4295

MRC de MARIA-CHAPDELAINE

Consultation Famille

Vous êtes **parents, grands-parents, futurs parents** ou tout simplement **concernés par la qualité de vie des familles?**

.....

Votre avis compte pour l'avenir des familles!

.....

Vos municipalités sont en pleine élaboration d'une nouvelle politique familiale et nous avons besoin de vous!

Scannez le code QR pour accéder au sondage.



Des questions? Contactez-nous par téléphone au 418 276-2131 ou par courriel à portail@mrcmaria.qc.ca

Consultation Environnement

La MRC de Maria-Chapdelaine veut connaître vos préoccupations sur les changements climatiques et les enjeux que vous jugez prioritaires.

.....

En participant, vous contribuez à orienter des actions concrètes pour une communauté plus résiliente et durable.

Répondez aux deux consultations et courez la chance de gagner l'une des 6 paires de billets de spectacles tirées parmi les répondants!

Scannez le code QR pour accéder au sondage.



Ce projet est réalisé grâce au programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL)

Des questions? Contactez-nous par téléphone au 418 276-2131 ou par courriel à portail@mrcmaria.qc.ca



LE COMITÉ BÉNÉVOLE
DE ST-EUGÈNE
VOUS SOUHAITE



- UN JOYEUX DES TEMPS DES FÊTES

QUE CES MOMENTS DE FESTIVITÉ SOIENT REMPLIS
DE JOIE, DE PAIX ET DE BONNE VOLONTÉ.

NOUS SOMMES ENCORE LÀ POUR VOUS AIDER

QUE CE SOIT POUR LES PRÊTS D'ÉQUIPEMENT LES TRANSPORTS OU
AUTRES, N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS CELA NOUS FERA
PLAISIR DE VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉPLACEMENTS :

418-671-101

Pour le concours dans le journal de novembre 2024, le tirage au sort a été fait par **Mme Sylvie Turcotte**.

Félicitations à **M. Normand Labeaume** qui se mérite un certificat-cadeau de 20.00\$ au Dépanneur JD ou au Restaurant 4 Saisons.

Coloriage de Noël pour les tout-petits.

Relie les points avant de colorier et Merci de l'apporter à la Municipalité.

Le tirage se fera le mercredi 18 décembre.

Le gagnant se mérite une **SURPRISE**.

Bonne Chance à tous les petits!

Si vous avez besoin d'autres copies, passez à la Municipalité.



NOM : _____

ÂGE : _____

TÉLÉPHONE : _____



Comités

CLUB ÂGE D'OR HARMONIE

Présidente	Mme Claire Perron
Vice-Présidente	Mme Françoise Imbeault
Secrétaire	Mme Angèle Labrecque
Trésorière	Mme Rachel Fortin
Administrateur(trice)s	Mme Ghislaine Perron M. Normand Perron Mme Lucette Simard

COMITÉ BÉNÉVOLES

Présidente	Mme Micheline Dufour
Vice-Président	M. Georges -Henri Lavoie
Secrétaire-trésorière	Mme Lucie Guimond
Administratrices	Mme Lisette Gagnon Mme Annick Sauvageau Mme Lisette Sauvageau
Coord. Transport	Mme Lucie Guimond
Transporteurs	Mme Hélène Boudreault Mme Jeanine Caouette M. Laurent Côté M. Normand Labeaume M. Alain Sasseville Mme Lisette Sauvageau

COMITÉ ST-VINCENT-DE-PAUL

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Vice-présidente	Mme Emilienne Bouchard
Trésorière	Mme Jeanne Bouchard
Secrétaire	Mme Léona Lavoie
Directrices	Mme Lise Doucet Mme Françoise Gauthier Mme Yvonne Tremblay

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Responsable	Mme Angèle Labrecque
Bénévoles	Mme Jeanne Bouchard Mme Micheline Dufour Mme Rachel Fortin Mme Lisette Gagnon Mme Françoise Gauthier Mme Brigitte Perron Mme Marielle Rousseau Mme Annick Sauvageau Mme Léane Shore

ADS

Président	M. Yvan Gauthier
Vice-Président	M. Gaston Rousseau
Secrétaire	Mme Jeanine Caouette
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Larouche M. Romuald Potvin M. Raymond Sauvageau M. Gilles Dufour

Représentant de la mun.

ORDRE SÉCULIER FRANCISCAIN

Présidente	Mme Lise Bouchard
Vice-Présidente	Mme Rita St-Pierre
Secrétaire-trésorière	Mme Yolande Labrecque

Comité de Gestion

Communauté Chrétienne St-Eugène d'Argentenay

Responsables	Mme Claire Perron
Secrétaire	Mme Rachel Fortin
Secrétaire	Mme Carole Perron
Membres	Mme Ghislaine Perron M. Raymond Sauvageau M. Denis Verge

COMITÉ DES LOISIRS

Présidente	Mme Sophie Bouchard
Vice-président	M. Jean-Guy Gagnon
Secrétaire	
Trésorière	Mme Mélissa Larouche
Directeur(trice)s	Mme Micheline Belley Mme Mélissa Boutin M. Christopher Lavoie

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Présidente	Mme Françoise Imbeault
Directrices	Mme Micheline Belley Mme Léona Lavoie Mme Lise Doucet Mme Sylvie Thomas Mme Cécile Vallée

**Attention : La Bibliothèque Municipale
Sera fermée pour la période du**



**1 Décembre 2024 au 7 janvier 2025 inclusivement,
pour cause de rénovations.**

Réouverture le Mardi 14 janvier 2025.

**« UNE LECTURE AMUSANTE EST AUSSI UTILE À LA SANTÉ QUE
L'EXERCICE DU CORPS »**



Excavation & Bordures
G. Rousseau

TÉLÉPHONE 418 276-6422
CELLULAIRE 418 879-0161

243, RUE PRINCIPALE
Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0B 1B0

- > Excavation
- > Terrassement
- > Drain agricole
- > Tarière 10 à 16 po
- > Aménagement d'entrée résidentielle
- > Installation de bordures préfabriquées
- > Enfouissement de fil sans tranchée
- > Installation de poteaux de clôture & barrières



Dufour & Frères Inc.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL *Martin Dufour*

Location de machinerie lourde R.B.Q. : 1364-0206-42

132, route Principale, Saint-Eugène-d'Argentenay (Québec) G0W 1B0
Succursale : 103, rue Dompier, Dolbeau-Mistassini

Tél. bur. : 418 276-1478
Téléco. : 418 276-0007
Cell. : 418 218-1478
dufourfreres@hotmail.com



INVITATION !!! INVITATION !!!! INVITATION
CHORALE DE NOEL ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY
24 DÉCEMBRE 2024 19 H 30



SOUS LA DIRECTION DE MANON TURCOTTE ET DE VICKY LABBÉ ORGANISTE

Cette année nous vous invitons à venir chanter avec nous pour la messe de Noël.

Nous ferons deux pratiques soit les dimanches 15 et le 22 décembre 2024 à 13 h 00.

Nous commencerons à chanter à 19 h 30, dans la joie, ces belles chansons de Noël afin de prolonger le plaisir et de se préparer le cœur afin d'accueillir ce Dieu qui vient.

Confirmer votre présence à Vicky ou à Manon sur Messenger
Ou appelez au 418-515-1969

VENEZ EN GRAND NOMBRE SANS VOUS ON NE PEUT RIEN !!!





Décembre 2024

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1
2 Séance du Conseil à 19h00 	3 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	4	5	6	7	8
9	10 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	11	12	13	14	15
16	17 Comptoir Vestimentaire 12h30 à 15h00	18	19	20	21	22
23	24	25 JOYEUX NOËL!	26	27	28	29
Bureau fermé						
30 Bureau fermé	31					